



Le Père Noël n'aime pas les ordures : Les 10 conseils de l'ADEME pour un Noël plus respectueux de l'environnement

Alors que les premières décorations de Noël prennent place dans les rues et qu'il est temps de penser aux cadeaux, aux décorations et aux repas, l'ADEME livre ses conseils pour des fêtes de fin d'année respectueuses de l'environnement.

1 *Les réflexes éco-responsables pour préparer les fêtes*

Conseil n° 1 : limiter les décorations gourmandes en électricité

Lors de vos achats, regardez le prix et la consommation électrique de la guirlande ou de l'illumination. N'oubliez pas que ces dernières vont être allumées plusieurs heures par jour.



N'oubliez pas non plus d'éteindre vos guirlandes électriques intérieures et extérieures la journée avant d'aller vous coucher. Privilégiez les décorations lumineuses qui utilisent des ampoules LED, peu consommatrices d'énergie.

Conseil n° 2 : Bien choisir son sapin

Si le sapin artificiel est réutilisable plusieurs années, les impacts environnementaux générés lors de sa production et son acheminement (le plus souvent depuis l'étranger) ne sont pas négligeables. Prenez-le donc solide, pour qu'il dure.

S'agissant du sapin naturel, il faut savoir que les plantations sont faites spécifiquement pour Noël et que 80 % des sapins vendus en France sont cultivés notamment dans le Morvan ou le Jura, et permet donc de maintenir de l'emploi. En grandissant, les arbres absorbent du gaz à effet de serre, responsables du réchauffement de la planète. N'oubliez donc pas de demander la provenance du sapin à votre vendeur !

Conseil n° 3 : Dresser une belle table de fête

Pour votre table, bannissez la vaisselle jetable et la nappe en papier, vous éviterez ainsi de faire déborder la poubelle !

Ressortez votre plus beau service, disposez une nappe en tissu bio, en matière naturelle, comme le coton ou le lin. Disposez des set de table ou dessous de verre en pvc recyclé afin d'égayer votre table.

Conseil n° 4 : Préparer un repas responsable

Concocter un repas aussi festif que responsable, c'est possible ! Pour le repas de réveillon, privilégiez les produits locaux de saison, de préférence.

Choisissez des produits portant un logo environnemental issu de l'agriculture biologique (AB). Pensez également à acheter des produits en grand conditionnement si vous êtes nombreux.

Le Saviez-vous ?

Les produits que nous achetons ont des impacts sur l'environnement, à tous les stades : l'extraction, la fabrication, le transport, l'élimination, etc.

Cependant, certains produits sont plus respectueux de l'environnement, et des logos environnementaux permettent de les repérer. Pour permettre au consommateur d'identifier ces logos et de mieux les comprendre, l'ADEME a réalisé un guide, disponible [ici](#).



2 Des cadeaux utiles et de qualité



Conseil n° 5 : Veiller à la qualité des jouets

Les jouets sont très consommateurs d'énergie pour leur fabrication (transport) et même leur usage (piles...).

Afin de limiter leurs impacts environnementaux :

- privilégiez les jouets robustes, qui durent longtemps, et qui ne consomment pas d'énergie ;
- pensez à l'achat d'occasion. Certains produits sont en très bon état voire neuf sur le web ou en magasins.
- favorisez les jouets sans PVC ;
- si vous offrez un cadeau électronique, vérifiez qu'il peut être branché ou rechargé sur le secteur.

Conseil n° 6 : Regarder les étiquettes et comparer les produits

Offrez un cadeau portant l'Ecolabel Européen qui garantit à la fois la qualité d'usage et la qualité écologique du produit tout au long de son cycle de vie (vêtements, électronique, etc.)

Par exemple, pour les produits high-tech, choisissez-les économes en énergie : préférez les modèles étiquetés A ou A+. La tablette est également moins consommatrice d'énergie et plus facilement transportable.

Enfin, n'hésitez pas à comparer sur le guide Topten [ici](#).

3 Les bonnes résolutions pour les lendemains de fêtes

Conseil n° 7 : Bien trier les emballages

Tous les papiers d'emballage peuvent être recyclés.

Mais d'autres matériaux plus facilement réutilisables, comme que le tissu, ou les boîtes, que l'on peut conserver plusieurs années, peuvent également faire de très beaux paquets cadeaux.



Conseil n° 8 : Cuisiner les restes

Les repas de fête génèrent souvent de nombreux restes. Evitez le gaspillage en les accommodant, ou à défaut, congelez-les : le pain dur peut faire un délicieux pain perdu, les fruits trop mûrs sont idéals à transformer en compote.

Aujourd'hui, il est facile de retrouver tous ces trucs et astuces anti-gaspi sur Internet. [Cliquez ici](#).

Le saviez-vous ?

20 kg par personne et par an
C'est ce que représente le gaspillage alimentaire aujourd'hui en France, dont 7 kg d'aliments encore emballés. [Plus d'informations ici](#)



**Conseil n°9 :
Donner une seconde vie
à son sapin**

Plusieurs solutions pour votre sapin après les fêtes :

- Si votre sapin est en pot, vous avez la possibilité de le replanter dans votre jardin. Il est conseillé dans ce cas de l'acheter le plus tard possible en décembre, pour ne pas le laisser trop longtemps dans votre logement chauffé, ce qui dessèche les racines.

- Autres options pour les sapins coupés : le compostage et le paillage. Certaines communes organisent des collectes de sapins pour les amener sur des plateformes de broyage et de recyclage.

Brest métropole océane a par exemple mis en place un système de compostage de sapins de Noël. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)



Le Saviez-vous ?

Selon la dernière étude Ifop pour l'ADEME,

81% des Français considèrent que les produits d'occasion sont tendance. 940 000 tonnes de déchets (*données 2013*) sont ainsi évitées chaque année grâce au réemploi et à la réutilisation des produits. Pour plus d'informations sur l'étude, [cliquez ici](#).

**Conseil n°10 :
Echanger ses cadeaux
plutôt que les remiser**

Ne laissez pas vos cadeaux mal aimés encombrer vos placards, mais rendez vous sur des sites de revente entre particuliers, d'échange de cadeaux ou de dons. Ainsi, vous éviterez de remplir les placards d'objets qui ne serviront jamais, et donnerez une seconde vie à vos objets !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Noël de l'ADEME. [Cliquez ici](#)



Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](#)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr